

# LE COURRIER DU CANADA,

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

## Lettres de Rome.

19 mai 1872

Depuis quelques jours, la mauvaise presse recommence à parler de la santé du Pape, qu'elle montre comme malade, presque comme mourant. Ce sont les habituelles calomnies inventées afin de servir à des lecteurs de plus en plus rares des nouvelles à sensation. Mais les vrais Romains ne se laissent point tromper. Ils ont, en effet, des parents, ou des amis, ou des connaissances qui se rendent souvent au Vatican et voient toujours Pie IX plein de force et de vigueur : cela leur suffit pour se moquer entre eux de la crédulité des "buzzurri".

Quant au monde catholique, il a les réceptions qui ne discutent jamais et où les représentants des diverses nations peuvent entendre le Pape répondre aux adresses les plus variées avec une fraîcheur de mémoire et une lucidité d'esprit admirables. Je sais que M. le comte d'Harcourt, lequel est à l'audience de lundi, — comme j'ai eu déjà l'honneur de vous l'écrire, — témoin d'un phénomène si rare dans un homme de 80 ans, chargé d'ailleurs de tant de soucis et ayant à supporter tant de traverses, ne pouvait contenir son émotion ni réprimer les signes d'un étonnement profond.

Dans le cours de la semaine, les diplomates accrédités par le Saint-Siège sont venus tour à tour présenter au Pontife l'hommage de leurs souverains ou les félicitations de leurs gouvernements.

Ainsi, M. le comte Du Châtel, ministre de Hollande, et son fils, le comte Emmerich, récemment décoré de l'ordre de Pie IX, se sont rendus jadis au Vatican.

M. le comte de Tauffkirchen, ministre de Bavière, y est allé avant hier, tandis que M. le comte et Mme la comtesse d'Harcourt s'y trouvaient eux-mêmes, en visite d'adieu, car le noble couple n'a pas voulu quitter Rome sans recevoir une dernière bénédiction du Saint-Père.

Dans la soirée du même jour, une audience a été également accordée à M. Fémont, secrétaire de légation de la république de Saint-Domingue près le roi des Belges, envoyé par son gouvernement pour féliciter le Pape.

Enfin, hier, le ministre de Belgique, accompagné de sa femme, venait à son tour présenter à Pie IX les hommages du roi Léopold.

Intérieurement, vous dire qu'un grand nombre de familles romaines et étrangères ont été aussi admises en présence du Pape. Les associations pieuses ont également envoyé leurs représentants. Je vous citerai, par exemple, la "Conférence de Saint-Vincent de Paul," les "Filles de Marie" et les "Sœurs de la Via Crucis," établies sur la paroisse de Saint-Ange "in Pischeria." Ces députations avaient à leur tête le révérend curé de la paroisse, deux autres ecclésiastiques de réputation, et Mme la princesse Louise Orsini. Une fille de Marie a lu, au nom de l'assemblée, une Adresse touchante et qu'accompagnait une riche offrande pour le "Denier de saint Pierre."

Je ne dois pas oublier non plus l'élection du chapitre d'Andria, présidée par le R. don Alexandre Parletti, chanoine théologal de la cathédrale.

On dit que le St. Père est content de la nomination de M. le comte de Bourgoing. La nouvelle du rappel de M. le comte d'Harcourt lui causait quelque peine, mais quand il a connu le nom de son successeur, il a paru satisfait.

Aujourd'hui même, un personnage me racontait qu'à l'audience solennelle de mardi, Pie IX tint à peu près ce langage au nouvel ambassadeur : "Monsieur le comte, ce n'est pas sans regret que j'ai vu s'éloigner votre prédécesseur ; néanmoins, je suis heureux que ce soit vous qui ayez été choisi pour remplacer M. le comte d'Harcourt et représenter la nation fille aimée de l'Eglise."

Les outrages sacrilèges continuent. L'autre jour, c'était l'Eglise de St. Alphonse que l'on pillait ; aujourd'hui, c'est à une madone miraculeuse que les voleurs se sont adressés. Ils ont brisé la vitre qui la protégeait et emporté les ex-voto dont la piété des Romains avait enrichi l'image. Comme toujours, la police ignore quels sont les coupables.

Ceux qui ont séjourné quelque temps à Rome ont remarqué probablement, par les rues des enfants vêtus de blanc avec chapeaux blancs, et que conduisaient des ecclésiastiques. C'étaient les orphelins (orfanelli), auxquels la charité avait élevé un asile auxiliaire près de la place Colonna et à deux pas de la Rotonde.

A peine les "buzzurri" se furent-ils emparés de Rome, que les membres de la "Visite apostolique," chargés

de la surveillance de l'établissement, furent expulsés, et une commission laïque établie à leur place. Cependant on avait encore respecté l'habit blanc et certaines coutumes de l'ancien régime, lorsque ces jours-ci, les familles italiennes se sont mises à entreprendre une campagne en règle contre l'orphelinat.

Un habit bourgeois quelconque et plus rien qui sente la sacristie, tel était le mot d'ordre.

Comme la mauvaise presse est toute puissante ici, la commission des "Orfanelli" a obéi, et l'on va enlever aux enfants leur petite soutane, leur large chapeau, et les priver d'une foule de faveurs que leur procurent les usages que l'on abolit. Ne sommes-nous pas dans un siècle d'égalité et l'Esprit-Saint n'a-t-il pas dit que "les entrailles des impies sont cruelles" ?

Du reste, pour vous montrer l'esprit du journalisme officiel, voici ce qu'écrivit la "Libertà" à propos d'un don qu'elle prétend destinée au Saint-Père par les dames de Paris :

"A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du pape, M. Crazzales, ex-évêque pontifical, devait remettre à Sa Sainteté une "couronne d'épines en or massif, don des dames catholiques de Paris."

"Je ne sais si la couronne a été présentée, mais on ne peut nier qu'en dix-huit siècles il n'y a pas eu de progrès : les épines du martyr sont devenues d'or massif !"

Présentement, le chroniqueur désire aussi le martyre.

"Oh ! quels bouffons de martyrs !"

La crise ministérielle continue, et avec elle les commentaires de la presse. Jamais ministre ne fut peut-être jugé plus diversement que M. Correnti. On le fait blanc, on le fait noir, on le fait sans couleur. Les uns racontent des traits de son "libéralisme," d'autres de son "cléricisme." Au fond, je crois que l'honorable M. Correnti n'avait pas de politique bien arrêtée, mais allant flottant entre les partis qui l'ont sacrifié, l'un par des louanges, l'autre en haine de ses mêmes louanges.

Jusqu'à nouvel ordre c'est M. Lanza, président du conseil qui administrera la charge vacante, mais il est probable que de nouveaux orages éclateront à la Chambre, surtout si l'on ne veut donner un successeur à M. Correnti qui a fini de la session.

Ce soir on parle de la démission de M. Castagnola, ministre des travaux publics.

Je ne vous dis rien du voyage d'Humbrici, cela rentre dans le domaine du télégraphe. Les journaux italiens eux-mêmes, ne donnent aucun détail.

Vous savez que le prince et la princesse de Galles viennent de repartir pour l'Angleterre.

Le journal l'"Esercito" contient, sous forme d'entre-filet mystérieux, le récit d'une affaire qui révèle la valeur morale de l'armée italienne.

A la suite d'une enquête ordonnée par le ministre de la guerre, le colonel du 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie a été mis en disponibilité, trois capitaines du même régiment soumis à un conseil de discipline, et tous les autres envoyés aux arrêts dans une forteresse.

Déjà l'un des capitaines s'était suicidé par suite de l'aversion que lui témoignaient ses compagnons d'armes.

Un autre scandale, mais d'un genre différent.

Après le théâtre Apollo, le premier de Rome est bien certainement celui d'Argentine. Un "impresario" italien, croyant gagner beaucoup d'argent en exploitant à son compte, prît dernièrement l'ancien "impresario" de la troupe, le marquis de Conclut, les musiciens, les chanteurs, les danseurs arrivèrent, mais le public se montre assez peu intéressé. Bientôt la caisse est en souffrance et l'italien recourt au Romain pour avoir quelques secours. Le Romain obtient au malheureux 1,500 fr. de la municipalité, mais à la condition que la somme sera employée à solder en partie les masses chorales et les danseuses. Oui bien ; quand le "buzzurro" a eu les écus, il a pris la fuite et les chanteurs, les "ballerine" et les musiciens attendent encore pour être payés.

Hier, ces pauvres gens allaient de la questure au Capitole et du Capitole à la préfecture, afin d'émouvoir la compassion des chefs et d'obtenir quelque secours. Beaucoup de danseuses priaient d'être renvoyées à leur famille, car elles ne pouvaient plus retourner dans leur pays, car elles sont, pour la plupart, de la Haute-Italie.

Franchement sous le gouvernement pontifical on ne voyait pas de ces choses, les "impresarii" payaient bien, et gagnaient de l'argent, parce que le public aimait à assister à des divertissements honnêtes.

Aujourd'hui les Romains ne vont plus entendre des pièces immorales, et les "buzzurri" ont à peine de quoi

prendre un billet de parterre, raimés qu'ils sont par les taxes et les impôts de leur ministre Sella.

Le dimanche de la Pentecôte, le Saint-Père recevait en audience un grand nombre d'habitants de Rome, parmi lesquels on distinguait beaucoup de dames et des sœurs de divers instituts. Après avoir reçu les présents et les hommages de l'assistance, le Saint-Père voulut lui adresser quelques paroles que nous traduisons d'après la "Palestra" :

"Recevez ma bénédiction afin qu'elle vous fasse du bien et qu'elle vous donne encore plus de force pour faire du bien aux autres."

"Le monde est si mauvais que tous nous avons l'obligation de faire le bien, du mieux que nous pouvons. Donc, non-seulement les religieux, les religieux et tous ceux qui se dévouent spécialement, mais ceux aussi qui restent dans le monde et vivent au milieu des affaires, ont l'obligation de faire le plus de bien qu'ils peuvent, afin de réparer le mal qui nous inonde."

"Dieu est avec nous. Soyons tous unis à Lui. Marchons tous d'accord, et il ne nous abandonnera pas. Voyez, aujourd'hui même, le Saint-Esprit nous en donne la preuve par sa descente sur les apôtres, qui étaient tous unis dans la charité et de la prière."

"Aujourd'hui même, saint Pierre et tous les autres apôtres parlent pour la première fois à toutes les nations qui se trouvent à Jérusalem. Hébreux, Grecs, Arabes et mêmes Romains, tous comprennent ce langage, et pourquoi ? Parce que c'était le langage de la charité, et aussitôt la charité pénétra dans leurs cœurs. Mais où il n'y a pas de charité, il n'y a pas d'union, et c'est alors que domine la confusion."

"C'est pour cela que dans la construction de Babel survint la confusion des langues, parce que entre ceux qui bâillaient il n'y avait pas l'union avec Dieu, mais bien plutôt une confusion contre Dieu. Aussi la confusion s'ensuivit et puis la dispersion. Laissons la confusion au monde et à ceux qui suivent le monde ; mais pour nous, suivons les apôtres, suivons les inspirations du Saint-Esprit, et nous arriverons à la possession de Dieu. "Benedictio, etc."

## Assemblée Nationale.

Séance du 28 mai 1872.

## REORGANISATION MILITAIRE.

La parole est à M. le colonel Denfert-Rochereau.

L'Assemblée est très agitée. Le silence demande près d'un quart d'heure avant de pouvoir être établi effectivement.

M. le colonel Denfert-Rochereau. — Messieurs, le savant rapporteur de la commission, M. de Chasseloup-Laubat a fait précéder la loi de l'exposé des lois qui ont précédé le projet actuel. En 1806, le recrutement portait sur tout le contingent. En 1818, le recrutement fut restreint à un contingent déterminé. Le système de 1818 a été continué en 1832. Vient ensuite le système qui a pour but de résoudre l'instruction militaire avant d'arriver aux réserves. Tous ont manqué le but. C'est à quoi je pense pouvoir par l'amendement ou le contre-projet que j'ai présenté.

M. le colonel Denfert-Rochereau examine d'abord les différentes catégories établies dans la loi, et qui sont au nombre de six. Il y a la catégorie d'un an de service, puis celle de deux ans de service, qui se divise elle-même en deux catégories ; un examen d'abord, puis à la fin de la seconde année le renvoi dans la réserve sans examen bien sérieux. La première année comme la seconde ne demande pas un examen d'instruction bien complet. Pas plus après le premier examen qu'après la seconde année, il n'y a pas d'instruction suffisante. Les volontaires d'un an qui, à la fin de la première année, sont renvoyés dans leurs foyers, ne sont pas plus instruits véritablement que les autres. Les autres catégories ne sont pas plus sérieuses, militairement parlant.

M. le colonel Denfert-Rochereau continue, au milieu du bruit des conversations particulières, la critique du projet de la commission. Cinq ans de suite sont de trop pour l'instruction militaire, et le système de la commission dans les différentes catégories de service militaire ne va réellement pas à une instruction suffisante.

Il trouve que la commission ne favorise pas assez la continuation du service des vieux soldats dans l'armée active.

Le rapport de la commission donne comme une prime, une récompense, le retour dans les foyers. On aura ainsi des chefs d'officiers de parade, de bonne présentation, mais non de bonne figure à l'ennemi.

M. le colonel Denfert-Rochereau s'élève ensuite contre ce que dit la commission de l'ob-

éissance passive en la faisant reposer sur un système de coercition tenu par une main de fer, mais en oubliant qu'on doit avant tout obéissance aux lois.

M. le général Ducrot. — Cette exigence est pour le bien du service et de l'obéissance aux règlements militaires.

M. le colonel Denfert-Rochereau. — Sans doute, on a mis trop souvent de côté le bien du service et les règlements militaires. Et si l'armée a perdu la discipline, c'est parce qu'on a trop oublié dans les régions supérieures l'obéissance aux lois.

M. le colonel Denfert-Rochereau. — On ne se souvient pas assez que les troupes que je commande ont été les seules qui ont résisté jusqu'au bout. (Bravos à gauche), et qu'il ne leur a été rien demandé de contraire aux lois. (Vifs applaudissements à gauche.)

Est-ce que l'obéissance aux lois a été observée au 18 brumaire au VIII<sup>e</sup>, le 20 mars 1815 et le 2 décembre 1851 ? (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Le général Trochu n'a-t-il pas lui-même déclaré quel était le vice de l'empire ?

M. Dahirel. — Le général Trochu n'a rien dit de semblable.

M. le colonel Denfert-Rochereau. — Le général n'a-t-il pas dit que pour réprimer certains méfaits, Napoléon, sous le premier empire, a fait décamer ses troupes ? N'est-ce pas la l'obéissance passive ? L'approuvez-vous ? Dans son admirable ouvrage du "Consulat et de l'Empire," M. Thiers ne s'est-il pas élevé lui-même contre le manque d'initiative des officiers ? N'a-t-il pas dit que le général Grouchy, recevant un ordre de l'empereur, à l'égard de l'armée prussienne, n'osa pas prendre sur lui une initiative qui aurait peut-être sauvé l'armée ? Il se sentait embarrassé et il n'osa pas prendre sur lui une grave responsabilité.

M. le colonel Denfert-Rochereau. — Ce n'est pas l'obéissance, mais il est vrai qu'elle se combine avec l'initiative individuelle. Ce n'est pas là une chose nouvelle en théorie, mais un fait qui a eu sa pratique. (Bruit.)

M. Scœlleher. — Descendez de la tribune, si l'on ne veut pas vous écarter. Voix à gauche. — Coutez un officier qui n'a pas capitulé.

M. le colonel Denfert-Rochereau. — Ce que je dis a eu sa pratique, et dans l'armée prussienne. Un ouvrage de M. de Moltke le constate ; les chefs d'état-major conservent leur initiative : les officiers d'état-major agissent par eux-mêmes, d'après les instructions qu'ils ont reçues.

De cette façon, du haut en bas de l'échelle, les officiers sont à la fois les élèves de leurs supérieurs et les professeurs de leurs subordonnés. M. de Moltke a parlé d'obéissance, mais jamais d'obéissance passive. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Ce qu'il y a d'important, c'est de fonder ensemble l'obéissance et le développement de la responsabilité, de l'initiative personnelle.

C'est le système qu'a suivi le colonel à Bedford, et c'est ainsi qu'il a pu assurer cette place de guerre à la France : les officiers étaient instruits ; ils connaissaient leurs devoirs, et ils n'ont pas eu besoin d'attendre des ordres au moment de repousser l'ennemi. Aussi les gazettes allemandes ont-elles caché les échecs reçus par les Allemands. C'est l'instruction qui pourra faire cette fusion de l'obéissance et de l'initiative.

Le colonel Denfert-Rochereau termine en parlant de son amendement, qui voudrait que l'instruction militaire préparatoire commençât au sortir de l'enfance, dès l'âge de quatorze ans.

M. le général Changarnier s'élève contre la théorie qui touche à l'obéissance passive. Il n'a pas entendu, lui, vieux soldat, parler du général de Moltke, qui, d'ailleurs, ne s'est pas élevé contre cette obéissance. Le chef est le représentant de la loi pour le soldat si on ne veut pas détruire la discipline dans l'armée. Le 2 décembre 1851 lui-même n'implique pas la responsabilité du soldat, mais celle des chefs de cet attentat contre les droits de la nation.

M. le duc d'Aumale. — Je ne veux pas parler de la discipline ni de l'obéissance passive, mais seulement de la loi du recrutement. Ainsi que l'a dit M. d'Audiffret-Pasquier le principe de l'obligation ne date pas d'aujourd'hui. La loi de 1832 avait posé explicitement ce principe qui déjà était dans la législation.

Le service obligatoire est, en effet, un principe qui doit être considéré par les citoyens comme le premier et le plus saint devoir, le devoir de défendre sa patrie. De cette manière on pourrait avoir de 340 à 350,000 hommes prêts à marcher à la frontière.

La loi de 1832 avait son corollaire dans la loi de 1831 sur la garde nationale. On essaya de la compléter en 1841 et en 1844. La loi de 1855 exigea le remplacement et en fit une institution tout à fait contraire à l'esprit de l'armée.

L'obligation doit être effectivement

dans nos lois ; c'est à la fois dans l'intérêt de la nation et dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt politique comme dans l'intérêt moral.

L'incorporation totale de la classe est très souvent un moyen pour établir l'esprit de corps et faire de soldats une véritable famille, la famille militaire.

On s'est élevé contre les compagnies d'élite. Il ne faut pas méconnaître cependant ce qu'elles ont de bon, pour l'armée elle-même. Mon honorable camarade, le général Trochu, ajoute M. le duc d'Aumale, a dans son livre, indiqué bien des choses excellentes ; mais, selon moi, la suppression des corps d'élite n'a pas été une des meilleures. Aussi fut-ce la seule qui fut adoptée. (Tifles d'approbation.)

Les corps d'élite sont un moyen d'émulation dans l'armée elle-même. Ce qui a fait le défaut de bien des armées, c'est le manque de "cohésion." Aussi, à Marengo même, les armées improvisées ont-elles montré leur défaut, tandis que les armées bien solides, les vieilles troupes, ont montré ce qu'elles pouvaient dans l'armée du Rhin, notamment à Hohenlinden et jusque dans l'une de ces capitulations glorieuses telles que nous voudrions qu'il n'y eût pas d'autres dans notre histoire (très bien ! très bien ! Approbation). Avec les armées improvisées, on arrive à la capitulation de Baylen et à cette situation dont parlait le maréchal MacMahon où les soldats n'étaient pas coulés ensemble. (Très bien ! très bien !)

L'on a de vaillants soldats dans le danger, sans doute, mais tout admirable que soit leur dévouement, on n'obtient pas le résultat de troupes rompues au métier, de troupes longuement aguerries.

M. le duc d'Aumale rend hommage à différents passages du discours d'hier, de M. Jean Brunet et du général Trochu. L'obligation était demandée dès 1828. On s'occupe de la durée du service demandée actuellement. M. d'Arbrugeac, l'un des hommes les plus éclairés parmi tous ceux qui multiplient les soins intelligents que donne le gouvernement de la restauration à la réorganisation de l'armée, demandait cinq ans de service et cinq ans de réserve, d'autres réclamaient huit ans de service effectif.

Mais M. le duc d'Aumale trouve certaines mesures de la commission peu équitables, peu logiques et antimilitaires. Il s'élève contre la mesure qui empêche à la fois de s'engager avant de savoir lire et écrire, et qui punit des soldats d'une année de plus quand ils n'ont pas cette instruction. C'est à la fois une mesure injuste et illogique. C'est punir le jeune homme de ce dont l'enfant est loin d'être toujours responsable, et c'est en même temps une mesure antimilitaire.

En effet, dans les anciennes lois, il y avait une peine dont on usait rarement. On éloignait le Français de l'armée, de l'honneur de servir son pays. Aujourd'hui, que fait-on ? La proposition est renversée. On donne comme une prime à celui qui est considéré comme un honneur, l'honneur de servir la patrie, l'honneur de rester sous le drapeau, ce drapeau qui doit nous être d'autant plus cher qu'il a été dernièrement trop malheureux, de ce drapeau dont on a arraché un lambeau pour en faire le symbole de la guerre civile, et que nous voulons, depuis nos malheurs, conserver tout entier comme l'emblème de la concorde et de l'union. (Vifs applaudissements.)

Il faut que le service obligatoire soit voté comme un acte de patriotisme austère qui réunira tous les esprits dans cette Assemblée, qui renferme à la fois tant d'esprits conservateurs et libéraux ; toutes les nuances disparaîtront sur ce terrain, malgré les divergences sur quelques autres. Et avec l'unanimité de l'Assemblée, il n'y a aucun danger que l'Europe se méprenne sur la portée, sur le caractère véritable de notre vote. (Vifs applaudissements.) — L'Assemblée est suspendue pendant une dizaine de minutes.

M. Farcy, capitaine de vaisseau, accepte le principe du service obligatoire, mais le voudrait plus vrai, plus pratique dans la loi. La loi actuelle produira moins même que la loi de 1868. En 1868, sur 310,000 hommes, il y avait 97,000 exemptions ; avec 302,000 hommes, les exemptions actuelles sont tellement multipliées qu'elles montent à 135,194, c'est-à-dire à 38,000 de plus qu'avec la loi de 1868.

On parle d'égalité, et cette égalité n'est réellement que sur le papier. C'est le cas de rappeler le mot de Napoléon I<sup>er</sup> : Le peuple français est le peuple le plus crédule de la terre et le plus facile à tromper. Il s'prend toujours des mots et s'en contente plus que des choses. Parlez-lui de liberté, ne lui en donnez jamais, et il restera toujours tranquille.

Il faut aussi, d'après M. Farcy, faire disparaître le tirage au sort et prendre les classes entières.

D'un autre côté, il trouve qu'on néglige trop l'instruction préparatoire

à l'armée. Il faudrait aussi procéder à l'instruction militaire par de grands groupes régionaux. Ce qui serait utile également, c'est que les chefs comprennent mieux leur devoir et l'honneur. On ne verrait pas les capitulations dont nous avons été affligés, et la justice serait promptement et sévère.

Une voix à droite. — Respect aux accusés.

M. Farcy. — La meilleure manière de comprendre le respect dû aux accusés, ce serait de les juger tout de suite. (Mouvement.)

M. Farcy termine en demandant que la loi soit plus égalitaire et plus démocratique.

M. le général Guilleminot soutient le projet, tout en demandant qu'il y ait introduit diverses améliorations. Il désire que les vieux soldats soient favorisés dans la continuation de leurs services ; qu'on n'augmente pas le nombre, mais qu'on ne le diminue pas non plus, et qu'on obtienne ainsi le chiffre de 465,000 hommes pour le nombre d'hommes à mettre en ligne dans les contingents actifs.

L'honorable orateur trouve que les exemptions pour les soutiens de famille, pour les fils aînés de veuve, et pour les fils de vieillards ayant dépassé soixante-dix ans, doivent être conservées dans l'intérêt du pauvre.

Mais à l'égard du renvoi dans les foyers, le général Guilleminot préfère la voie du tirage au sort à celle des examens. Les examens pourraient donner lieu à la faveur et par cela même à de nombreuses et peut-être trop justes réclamations.

Le général justifie le système de la commission quant aux réserves.

L'Assemblée renvoie la suite de la discussion demain.

Séance du 29 mai 1872.

M. le colonel Denfert-Rochereau a la parole pour un fait personnel. Messieurs, dit-il, j'ai n'aurais pas entendu, dans la séance d'hier, les quelques mots que M. le général Changarnier m'avait adressés. Il a dit : "Quoique je n'aie pas habité une casemate de Belfort pendant tout le siège, j'étais, messieurs, avoir une idée exacte des relations militaires." Pour répondre, je me contente de l'interruption que lui a adressée M. Laurent Pichat : "Nous nous appelons Belfort, et vous vous appelez Metz !" (Vifs applaudissements à gauche.)

M. le général Changarnier monte à la tribune. (Vifs applaudissements à droite.) — Les quelques mots que prononce d'abord le général Changarnier sont couverts par le bruit.

Messieurs, ajoute le général, je m'appelle modestement Changarnier. (Vifs applaudissements.)

J'étais à l'armée de Metz, sans commandement et sans solde. J'ai souffert de ces douleurs, dont je ne suis à aucun degré responsable. (Applaudissements à droite.) — Bruit à gauche.

Une voix à gauche. — Qu'allez-vous faire ? (Agitation.)

Hier, profondément affligé, même irrité (Oh ! oh ! à gauche), des paroles destructives de toute armée... (Bah ! bah ! Je déclare que je maintiens les paroles que j'ai prononcées hier ; je n'ai rien à y changer. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Une longue agitation suit ces paroles. Le général Changarnier, revenant à sa place, est de nouveau applaudi par ses collègues à droite.

On remarque que M. Duvorgier de Hauranne, qui siège habituellement à gauche, passe à ce moment à droite pour offrir ses félicitations au général Changarnier.

La séance est suspendue de fait pendant quelques minutes.

## Réponse du Pape au cardinal de Hohenzollern.

Au moment où nous venions de lire dans le "Times" l'extrait de la lettre que le Cardinal de Hohenzollern avait adressée au Souverain Pontife pour lui annoncer sa nomination au poste d'ambassadeur à Rome, nous avons eu le plaisir de recevoir une communication d'un de nos correspondants Berlin, dont le zèle n'est pas moindre que celui du correspondant de la célèbre feuille anglaise. Notre ami nous fait part, sous des expressions précises, au moins du sens exact de la réponse que le Saint-Père a daigné faire à la lettre que publie le "Times." Voici ce qu'on nous nous nous a copié en réservant nos commentaires pour plus tard, s'il y a lieu :

La lettre de Pie IX est datée du 26 Avril. — Le Souverain Pontife se borne à dire au Cardinal que sa manière de voir diffère totalement de celle que Son Eminence exprime dans sa lettre. En effet, le projet dont le Cardinal fait part au Pape et qui le présente comme constituant un avantage immense pour l'Eglise, est, aux yeux de Sa Sainteté, éminemment nuisible à l'Eglise, au Saint-Siège, au Pape et au Cardinal lui-même. Aussi le Souverain Pontife exprime-t-il le vœu que le Cardinal, après y avoir réfléchi, range à son

opinion et, en attendant, il demande à Dieu de bénir et d'éclairer Son Eminence. — En terminant sa lettre, le Pape, qui paraît avoir en des lors officiellement connaissance de la proposition faite par le gouvernement de Berlin au Saint-Siège, ajoute : "qu'il est question du retour du Cardinal à Rome et qu'en effet, comme Cardinal, Son Eminence ferait bien d'y revenir, mais que comme ambassadeur, il vaudrait mieux rester à Berlin, et cela pour les raisons exprimées plus haut."

On pourrait croire que le cabinet prussien veut se faire en toutes choses l'héritier du second Empire français : l'indiscrétion politique elle-même a émis de Paris à Berlin. En effet, (et nous sommes loin de vouloir diminuer par là le mérite de notre correspondant à qui nous adressons les plus sincères remerciements), nous avions appris déjà depuis quelques jours que la lettre du Pape au Cardinal avait été lue par d'autres personnes encore que par Son Eminence. Nous aimons mieux soupçonner un cabinet noir quelconque, que de croire que Mgr. de Hohenlohe ait livré lui-même sa correspondance avec son Souverain sans y avoir été autorisé par lui.

Nous n'avons du reste aucun motif de regretter cette publicité pour le St. Siège. Plus le jour se fait sur les affaires ténébreuses du genre de celle qui nous occupe, plus notre sainte cause y gagne et, en particulier, quand des paroles ou des écrits de Pie IX, qui n'étaient pas destinés à voir le jour, viennent à être connus, il en résulte infailliblement un redoublement d'admiration pour ce modèle des Papes et des Rois. Le monde n'a jamais eu plus besoin d'édification et mieux on connaît Pie IX, plus cette édification est grande.

Cela n'empêche pas que les procédés que le cabinet de Berlin met en usage depuis quelque temps ne soient profondément regrettables. Il ne sait même plus ce que c'est que d'avoir des égards pour ce qu'il y a de plus élevé sur la terre ; et il a perdu toute notion de la grandeur et des convenances. Au moins ne pourra-t-on pas dire cette fois : "Is fecit cui prodest" ; — "Is fecit cui nocuit" s'rait plus exact et servirait à prouver que le génie du Prince-Chancelier n'est absolument pas sans bornes. — ("Correspondance de Genève.")

## SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE.

Lettres de Rome.  
Assemblée Nationale.  
Réponse du Pape au Cardinal Hohenlohe.

CANADA,  
QUEBEC, 14 JUIN 1872.

## Bulletin parlementaire.

La prorogation des chambres, qui devait avoir lieu hier, a été remise à aujourd'hui ; cet ajournement est dû à ce que le sénat n'était pas prêt à entrer en vacances, pour n'avoir pas fait assez diligence.

Les deux dernières séances ont été consacrées, dans les Communes, au parachèvement de l'œuvre législative. Tout ce qui restait de projets de loi non encore revêtus du visa a été passé par la dernière filière. Deux ou trois petits débats sans importance sont venus rompre la monotonie de ce travail.

Le plus long de ces débats a roulé sur le salaire des fonctionnaires publics. Presque tous les députés qui y ont pris part se sont accordés à dire que le nombre de fonctionnaires publics n'était pas suffisamment rémunérés. Le débat s'est terminée par l'adoption, sur une division de 53 contre 21, de la motion suivante :

"Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient que les fonctionnaires publics dont le comité spécial de la chambre jugera à propos d'augmenter le salaire, reçoivent cette augmentation dès la présente année."

Avant la clôture de la session, l'opposition a voulu protester de nouveau contre la politique du cabinet et c'est son chef, M. McKenzie, qui s'est chargé de cette ingrate besogne. Dans son réquisitoire, M. McKenzie a parlé des principaux actes et des plus importantes mesures dont le cabinet a pris la responsabilité et il est, comme on devait s'y attendre, arrivé à la conclusion que les ministres actuels ne méritent plus la confiance du pays.

Les membres du cabinet n'ont pas daigné relever le gant et M. McKenzie en a été pour ses frais.

Plus de la moitié des députés aux communes ont quitté la capitale fédérale et pendant la séance d'hier on ne comptait pas même cinquante sièges occupés.

## Une éclipse.

Sir A. T. Galt se retire de la vie publique et il vient, par une longue lettre, de faire part de cette détermination aux électeurs de la ville de Sherbrooke, qu'il représente depuis près de vingt ans dans le parlement.

La retraite de M. Galt va faire un

grand vide dans les hautes sphères politiques. Homme d'état distingué, financier de premier ordre, il pouvait légitimement aspirer à devenir un jour premier ministre de la confédération et on se demande pourquoi, avec cette brillante perspective, il abandonne, jeune encore, l'arène politique.

## Soirée musicale et littéraire.

La soirée donnée avant-hier soir à l'école normale Laval pour célébrer le quinzième anniversaire de la fondation de cette institution et des conférences des instituteurs de la circonscription de Québec, en même temps que le cinquantième anniversaire de l'entrée dans la carrière de l'enseignement de M. Antoine Légaré, a été un succès à tous les points de vue.

L'assistance était nombreuse. Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué, entre autres, M. le Grand vicaire Cazeau, M. le grand vicaire Hamel, M. le curé de Québec et une trentaine d'autres membres du clergé. Son Honneur le maire de Québec, M. le Dr. Giard, surintendant des écoles catholiques de la province, etc. M. Antoine Légaré, qui était le principal héros de la fête, occupait un siège d'honneur au premier rang.

Le programme de la soirée était varié et avait été arrangé de manière à ce que la musique alternât avec les discours. La partie musicale du programme qui ne laissait rien à désirer comme choix, a été exécutée avec un rare bonheur, sous la direction de M. Ernest Gagnon. Les membres de l'Union musicale, le Septuor Haydn, le chœur des élèves de l'école Normale se sont partagés les chaleureux applaudissements de l'auditoire. La première partie du "Desert", chantée, avec accompagnement d'orchestre, par le chœur des élèves de l'école Normale, a été un des morceaux les mieux goûtés ; l'oraison "a été enlevée avec un entrain et une précision tout à fait remarquables.

La partie littéraire n'a pas été moins brillante. Ce sont M. Létourneau, président de l'Association des Instituteurs et professeur de l'école normale-Laval, et M. A. B. Routhier qui en ont fait à peu près tous les frais.

M. Létourneau a fait l'éloge de M. Antoine Légaré et il a donné sur la carrière du vénérable doyen des instituteurs de Québec quelques détails qui ont vivement intéressé l'auditoire.

M. Routhier, qui figurait là à titre de membre du Conseil de l'Instruction Publique, a parlé de la mission de l'instituteur et, dans un remarquable discours, il a montré le rôle que joue et que doit jouer la religion dans l'éducation. Cédant à nos pressantes sollicitations M. Routhier a consenti à nous passer son discours et nous le reproduisons ci-dessous.

Après l'exécution du dernier morceau du programme, M. l'abbé Lagacé, principal de l'école normale, a remercié, en son nom et en celui des membres de la conférence des instituteurs, l'auditoire distingué qui s'était rendu à leur invitation, et les personnes étrangères à l'école normale qui avaient contribué par leur talent à l'éclat de la fête. Nous avons entendu ce soir, a-t-il dit, la voix de M. Routhier, ce littérateur distingué que nous connaissons déjà, et qui a su nous prouver qu'il est aussi bon orateur qu'excellent écrivain. M. le principal a aussi fait l'éloge des messieurs du Septuor instrumental-Haydn et de l'Union musicale, ces auxiliaires indispensables de toutes nos solennités, et il a fini en invitant M. le grand vicaire Cazeau à dire quelques mots à l'auditoire.

M. le grand vicaire Cazeau a résumé en quelques paroles les discours prononcés dans la soirée ; il a parlé de l'intérêt que l'église du Canada avait toujours porté aux écoles normales depuis leur fondation, et a, lui aussi, et aux applaudissements de tout l'auditoire, rendu son tribut d'hommages aux mérites et aux longs et fructueux travaux de M. Légaré. La séance, qui s'est terminée vers dix heures, a été, en somme, une des plus brillantes qui aient été données à l'école normale.

## Voici le programme de la soirée :

1. Ouverture (Septuor instrumental-Haydn)..... ZUMSTEG.
2. Discours de M. LÉTOURNEAU, Président de l'Association des Instituteurs.
3. "O nuit, ô belle nuit !" solo par M. PLAMONDON..... DAVID.
4. Quatuor instrumental par MM. LAVIGNE, PARE, DEFOY et GAUVREAU..... LAURENT.
5. Quatuor vocal, par MM. PLAMONDON, DUGAL, et DELISLE, frères, LAURENT.
6. "Rêverie du soir," solo et chœur. DAVID.

7. Discours par M. A. B. ROUTHIER, membre du Conseil de l'Instruction Publique.

8. Ouverture (Septuor instrumental-Haydn)..... ROSSINI.

9. Première partie du DESERT, ode-symphonie, (chœur et orchestre) F. DAVID.

10. Strophes déclamées par M. S. POULIOT.

## DIEU SAUVE LA REINE !

Voici maintenant, le discours prononcé par M. Routhier :

Messieurs, Les fêtes de l'Éducation me sont particulièrement chères, et je suis heureux de représenter ici aujourd'hui, en son éminent intérêt à l'Éducation, le Conseil de l'Instruction Publique. Si j'étais embarrassé sur le choix du sujet qui conviendrait de traiter devant vous, je n'aurais qu'à jeter les yeux autour de moi, et le spectacle qui m'est offert saurait m'inspirer quelques paroles.

Je vois ici, en effet, une institution que l'on peut appeler laïque, dirigée par un prêtre éminent, dont la modestie m'interdit de faire l'éloge ; des professeurs laïques, dont l'un compte aujourd'hui cinquante années d'enseignement, un demi-siècle de dévouement à la cause de l'Éducation ! — donnant la main au clergé et devenant ses auxiliaires dans sa mission glorieuse de l'enseignement du genre humain ! Je vois ici — passez moi ces expressions qui ne sont pas françaises, au moins dans le sens que je leur donne — le laïcisme et le cléricisme marchant ensemble dans une harmonie parfaite et tendant au même but : le perfectionnement intellectuel et moral de l'homme !

N'est-ce pas un beau spectacle ? Et n'y a-t-il pas là un sujet digne d'attirer quelques instants notre attention ?

L'homme, messieurs, est un être essentiellement enseignant. Nous naissons tous ignorants et misérables, et si la nature peut à peu près seule développer le corps, il n'en est pas de même de l'esprit. Il reste faible, borné, impuissant s'il n'est pas dirigé par quelque intelligence supérieure.

Mais si la nature ne nous a pas donné la science, elle nous a donné le désir, je devrais dire, le besoin de la posséder. C'est cette immense besoin de savoir qui élève l'homme au-dessus de la brute ; c'est l'un des signes de son indestructible royauté.

Et ce n'est pas là seulement un besoin individuel : c'est un besoin social. Une bonne éducation de la jeunesse assure le repos et le bonheur non seulement des familles, mais encore des nations. Sans elle, les lois ne sont plus un frein ; elles deviennent lettre morte.

C'est pourquoi les anciens se sont toujours tant occupés de l'éducation de la jeunesse, pourquoi les grands législateurs de la Grèce et de Rome ont toujours placé cette question au premier plan des soucis de l'État. Ils avaient compris cette vérité : que l'homme est ce que l'éducation le fait. Aussi, quand on demandait à Alexandre pourquoi il aimait tant Aristote, son maître, il répondait : je suis redevable à mon non père de vivre et à mon maître de bien vivre.

Mais quels doivent être, messieurs, les éducateurs du monde ? J'ai répondu à cette question quand j'ai montré le rôle de la religion dans l'éducation. Or, j'en ai la conviction profonde, il n'y a pas dans notre pays deux opinions sur ce point. Tous tant que nous sommes, canadiens français et catholiques, nous croyons que la religion doit dominer, diriger, éclairer et vivifier l'éducation de la jeunesse. Tous, nous croyons que la science, sans la religion, est à la fois la pire des ignorances et la plus grande des infortunes. Et quelque soit la sphère des sciences humaines que nous parcourons, tous, nous nous inclinons devant les enseignements de l'Eglise.

La religion dans l'éducation, c'est une espèce de pont mystique jeté sur cet abîme qui sépare le ciel de la terre. C'est l'échelle merveilleuse qui relie le monde visible à l'invisible, le naturel au surnaturel, le fini à l'infini ! Par la religion, le savant plane comme l'aigle, et gravit ces sommets inaccessibles à l'ignorance et à l'impie, d'où le monde matériel se spiritualise, se transfigure, et devient un voile lumineux et transparent à travers lequel la Divinité se manifeste. La religion dans l'éducation ne peut être mieux représentée, il me semble, qu'en la comparant à l'Esprit de Dieu qui était porté sur les eaux de l'abîme, dans les jours de la création. C'est elle qui met de l'ordre dans le chaos des connaissances humaines, et qui sépare la lumière des ténèbres dans les intelligences qu'elle pénètre. C'est elle dont la chaleur vivifiante féconde l'esprit humain, et lui fait produire ces fleurs et ces fruits qui font l'admiration et l'étonnement des siècles.

Voilà ce qu'est la religion dans l'éducation, et si tel est son rôle, n'ai-je pas droit d'en conclure que c'est à l'église catholique qu'il appartient d'enseigner le genre humain ? N'ai-je pas le droit d'affirmer que le véritable éducateur de l'homme c'est le sacerdoce ?

Oui, Messieurs, c'est par le prêtre que le Christianisme a régénéré le monde et c'est par lui qu'il continue d'éclairer sa voie, et de le conduire à sa fin.

Le prêtre a fondé plus d'empires, constitué plus de sociétés que les conquérants et les législateurs. C'est lui qui a arraché le genre humain aux ténèbres grandissantes du paganisme. C'est lui qui a civilisé les peuples barbares et qui leur a donné une existence normale et durable.

tant d'autres dont vous savez les noms ? Qui a élevé, instruit, formé cette race glorieuse des Bourbons qui pendant tant d'années a fait l'honneur et la gloire de la France, si ce n'est le sacerdoce ?

Ah ! Messieurs, si nous avions le temps de feuilleter l'histoire ensemble, vous verriez à chaque page quelles merveilles l'éducation dite cléricale a enfantées partout, et quels prodiges elle opère tous les jours chez les peuples qui la respectent. Mais à quel bon aller si loin pour trouver des exemples à l'appui de la vérité que je propose ? A quel devons nous la piété, la foi, la distinction, notre peuple, et qui font du prêtre le plus religieux du monde ? C'est éternel qui a toujours été et qui est encore notre éducateur.

Voilà pourquoi, Messieurs, je me réjouis de ce que je vois. Nous formons ici des professeurs laïques ; mais c'est un prêtre qui les dirige ; il en faut des professeurs laïques pour l'Instruction primaire, et pour les branches spéciales d'enseignement que le jeune homme doit étudier à la sortie du collège. Mais il faut aussi que l'autorité religieuse puisse exercer son contrôle à tous les degrés de l'Instruction publique. Il faut que l'État accepte volontiers cette haute surveillance dans cette partie de son administration. L'ordre établi par Dieu le veut ainsi, et si l'on veut savoir combien il est salutaire, il suffit de considérer ce qu'est devenue l'Europe pour avoir renversé cet ordre admirable.

Voyez la France, Messieurs ; dans quel état d'abaissement n'est-elle pas réduite cette nation qui marchait à la tête de l'Europe et de la civilisation ? Vous vous désolerez, n'est-ce pas de la voir rangonnée, mutilée, écrasée par la puissance allemande, et courbant la tête devant les avances que l'Italie lui prodigue ? Cependant, Messieurs, c'est bien douloureux à dire, son état moral est plus déplorable encore que sa condition matérielle.

Ses philosophes et ses littérateurs ont répandu partout les doctrines les plus subversives, les plus abominables.

En religion, ils ont embrassé l'athéisme ; en philosophie le rationalisme, et leur littérature respire le matérialisme le plus grossier. Cette triple impiété l'a perdue ! Athéisme, rationalisme, matérialisme, trio ignoble, trinité diabolique, qui fait la guerre à la très auguste et très adorable Trinité Divine.

Or, quelle est, MM. la cause de cette dégradation intellectuelle et morale ?

Elle n'est pas ailleurs que dans son système d'éducation qui manque de tout contrôle religieux. On y a prosaïté les institutions religieuses et ecclésiastiques ; on y a substitué le lycée au collège, le professeur laïque et salarié du gouvernement au prêtre dévoué, humble et savant. Cette nuée de professeurs laïques s'est répandue sur la France comme un fleau, et de toutes leurs écoles sont sortis chaque année des milliers de libres-penseurs qui ont semé l'impie dans toute la France.

Ah ! combien nous devons nous estimer heureux de voir encore l'éducation de la jeunesse croître et grandir à l'ombre des autels, sous l'égide de ce clergé qui nous a fait ce que nous sommes ! Combien nous devons veiller à ce que ce dépôt précieux de l'éducation ne soit jamais remis en d'autres mains où la corruption moderne pourrait plus facilement l'atteindre.

C'est à vous, surtout professeurs et élèves de cette maison, de faire apprécier et aimer le système d'éducation qui nous régit, en vous montrant toujours soumis à l'autorité religieuse. Apprenez non seulement la science du prêtre, mais aussi ses vertus. N'oubliez jamais que vous êtes des auxiliaires et non des rivaux du clergé dans la grande œuvre de l'éducation.

M. Thiers, parlant de la sécularisation de l'éducation, en France, disait qu'elle avait créé 40,000 anti-cures. Il n'en sera jamais ainsi dans notre pays, j'espère, et l'on ne nous verra pas descendre dans cet abîme d'infortune et de misère sociale où la France est descendue. Au contraire, nous grandirons et nous jouerons en Amérique le rôle que la France a joué en Europe, dans les jours de sa splendeur.

B. R.

## Bulletin religieux.

Judi le 27 du présent mois de juin, à Ste Marie de la Beauce, Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque chantera le service anniversaire de feu Monsieur le Grand Vicaire Proulx. Il y aura, le même jour, inauguration d'un monument érigé par la paroisse de Ste Marie à la mémoire de son regretté pasteur. Un portrait de celui-ci peint sur toile, sera placé dans la sacristie. L'office commencera à 9 heures.

Le bazar organisé pour aider à la construction de l'hôpital du Sacré-Cœur et qui se tient actuellement dans la Salle Jacques-Cartier, à St. Roch, est, sans contredit, l'un des plus beaux, des plus riches, qui se soient jamais tenus dans Québec. Dans le choix des objets, on s'est attaché à unir l'utile à l'agréable. Le riche y trouve les morceaux d'art les plus précieux, tandis que le pauvre peut s'y procurer les choses les plus indispensables. L'œuvre est excellente ; soulager toutes les misères, soigner toutes les maladies.

Afin de faciliter aux citoyens de Québec, le moyen de visiter ce bazar, il se continuera pendant les premiers jours de la semaine prochaine.

Le bazar est fréquenté chaque jour par une foule avide de contribuer à cette bonne œuvre, surtout par la population de St. Roch, toujours si zélée, si charitable.

Il est peut-être à propos de publier les avantages accordés à tous ceux qui contribueront à l'œuvre.

## Voici ces avantages :

1o L'hôpital du S. C. de Jésus est établi pour le soulagement des pauvres malades sans distinction d'origine, de nationalité et de religion comme aussi pour les enfants trouvés et abandonnés qui n'ont point actuellement d'Asile à Québec.

2o Toute les personnes qui contribueront à l'établissement du nouvel hôpital, par leurs aumônes, auront une part dans toutes les bonnes œuvres qui s'y feront et dans une Messe qui se dira à perpétuité le premier mercredi de chaque mois, en l'honneur de St. Joseph.

Et pour les personnes qui feront des dons considérables, si elles n'exigent rien dans les actes de donation, la Communauté vote des actes de reconnaissance qui consistent en Services, M. ses basses, Offices, etc.

3o Un Régistre est spécialement destiné pour conserver les noms des personnes qui font des dons et des aumônes en faveur de l'établissement.

Voici maintenant la circulaire que Mgr. l'Archevêque adressait dernièrement au clergé de Québec au sujet de cette même œuvre.

## ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Québec, 15 mai 1872.

Monsieur le curé,

J'ai la joie de vous annoncer que le dimanche de la Ste. Trinité, à 4 h du soir, je ferai la bénédiction de la première pierre du nouvel hôpital de St. Sauveur, (depuis nommé par Sa Grâce Mgr. "Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus," et béni sous ce glorieux nom.)

Grâce à Dieu, jusqu'à présent, la construction de cet édifice destiné à soulager les membres de Jésus-Christ, a été visiblement favorisée et protégée du ciel. Les prières de la Sainte Eglise attireront de nouvelles bénédictions sur cette entreprise, que nous pouvons appeler par excellence l'œuvre de notre divin Sauveur, puisqu'il a promis de tenir pour fait à lui-même et de récompenser magnifiquement et éternellement tout ce qui se fait pour son amour au plus petit et au plus humble de ses disciples.

Vous voudrez bien annoncer cette cérémonie le jour de la Pentecôte et le jour de la Trinité et inviter vos paroissiens à venir joindre leurs prières aux nôtres, à voir par eux-mêmes le progrès de cette œuvre et y contribuer par quelque aumône.

Que la bénédiction du Cœur adorable de Jésus, notre divin Sauveur, soit sur les paroles que votre zèle et votre charité vous inspireront à cette occasion ! (Signé) + E. A. Arch. de Québec.

## FAITS DIVERS.

PUBLIC. ATTENTION !!! — Le public aimera sans doute à se rappeler que c'est ce soir même que sera donnée, sous la direction du Professeur Gilbert, à la Salle de Musique de la rue St. Louis, l'intéressante séance dont nous avons l'autre jour publié le programme. M. l'abbé Thos. Hamel, recteur de l'Université-Laval et supérieur du Petit-Séminaire, a accordé son patronage à cette soirée.

A la salle de musique donc, ce soir, et en foule !

— Mercredi l'après-midi, vers quatre heures et demie, des nuages passant au-dessus de notre ville nous apportaient de la pluie avec accompagnement de tonnerre. Le soir, vers 10 heures, un violent orage éclatait. Des éclairs qui semblaient vouloir embraser toute la ville, se succédaient sans interruption presque, pendant plus d'une heure. La foudre grondait sans cesse, et avait parfois des éclats à faire frissonner les plus audacieux.

L'orage a été, paraît-il, particulièrement sévère à Saint-Romuald d'Etchemin. Là, la foudre est tombée à plusieurs endroits, et nommément sur la maison de M. Pierre Cauchon, gardien de la barrière. Heureusement, elle n'a fait que carboniser un peu le pignon. Plusieurs poteaux du télégraphe ont été fendus par le fil électrique qui, suivant le fil, s'est glissé dans le bureau de M. Fitch, l'opérateur, et a brisé tout l'appareil télégraphique.

A Saint-Jean Chrysostôme, il est tombé de la grêle.

Hier, nous jouissions d'une température exceptionnellement belle. Aujourd'hui, les nuages nous cachent parfois le soleil et nous menacent de la pluie.

PERSONNEL. — L'hon. Juge Loranger est arrivé de Sorel, en cette ville.

POLICE RIVERAINE. — Six hommes de la police riveraine de Montréal et M. McLaughlin, leur chef, sont venus en cette ville pour aider à notre police riveraine. Ils sont entrés en devoir avant-hier.

— L'un des écrivains du "Morning Chronicle," de cette ville, a certainement mal quelque part, sans cela il n'aurait pas l'humour que nous lui trouvons ce matin. En parlant de l'inscription gravée au-dessus de la porte principale du nouveau Bureau de Poste, il dit que le contracteur a d'abord gravé Bureau-de-Poste, et qu'il ajoute maintenant les mots "Post Office," afin d'expliquer la première partie de l'inscription.

DANGEREUX ACCIDENT. — Un ouvrier du nom de Malone a été dangereusement blessé au gât de la Compagnie Allans, Rae & Cie, hier, par le déchargement d'une bonne quantité de charbon, qui lui tomba d'une cuve sur la tête. On le transporta à sa résidence où on lui procure les soins d'un médecin.

LA TEMPÉRATURE. — Un fait d'entre les faits divers, hélas ! par l'un de nos confrères de l'"Événement," et que nous avons pu lire dans les colonnes de l'"Événement" paru mercredi dernier, nous a assez amusé.

Tandis que, dans le même numéro, un éditorial fait retomber le crime de l'émigration sur le dos du gouvernement, le confrère du département des faits-divers rend la température coupable de ce crime. C'est qu'il fait humide à

faire tout moisir ; si vous restez quelque temps dehors, la moisissure vous prend sur le dos ; depuis Dimanche il est arrivé maints accidents de ce genre."

Nous ne pouvons pas citer tout l'écrit de notre confrère. Plus loin il ajoute : "Et l'on s'en va ne que l'on émigre, que les affaires soient linguistiques ou nulles. Mais avec une température pareille, tout s'explique. Il y a six mois de hiver, et l'on sait ce que c'est que cette saison ; s'il ne fait pas une tempête de neige à tout culbute, à tout sevelir, le thermomètre a toujours la fantaisie de baisser au dessous de zéro à 25°, 30°, et 40°, rien que ça ; quatre mois de pluie et de croûte addition faite, dix mois, item assez considérable sur toute l'année ; plus deux mois de temps passable et encore, si vous voyagez en ville la porte St. Jean vous force d'arborer le riflard. Tout cela est en ne peut plus constipant : constipation intellectuelle, constipation physique, constipation commerciale, tels sont les effets de notre situation géographique " et non pas, conséquemment, de notre gouvernement, auriez vous dû ajouter.

Vous pouvez encore, ami, amplifier "in eternum" sur ce sujet, mais vous avez voulu en terminant porter un coup aussi rude que bref. Et vous dites : "Ce qui nous étouffe le plus, c'est que l'on n'ait pas converti le Canada en une "colonie pénale." Mais il paraît que cela va venir."

Cela viendra en effet avec l'arrivée du "Parti National" au pouvoir.

TRÈS-BIEN. — Le journal "Le Constitutionnel," des Trois-Rivières, s'est enlevé d'une belle perquise toute neuve, et cela à l'occasion de son entrée dans sa 5ème année d'existence.

Notre confrère exprime le désir de sortir tous les jours dans sa nouvelle tenue. Nous lui souhaitons de tout cœur la prompte satisfaction d'un désir aussi louable. Avec son attitude modérée, mais qui parfois devrait être plus franche, le "Constitutionnel" peut faire du bien.

C.-C.-C. — Vous vous êtes étonnés de voir vos enfants faibles, étioles, si sujets à l'influence des changements de température, en proie aux convulsions, larmoyeux, ne pouvant presque rien apprendre à l'école, etc., très souvent, cependant, la racine du mal, ou la véritable cause de ces affections particulières, se trouve dans le fait que lorsqu'ils étaient jeunes, ces enfants ont pris de trop fortes doses de ces préparations calmantes dont le principal agent est l'opium.

1. effet de ces remèdes n'est que de faire dormir les enfants sans produire le soulagement nécessaire.

Si votre enfant a perdu le sommeil, s'il est agité, s'il pleure continuellement sans que vous puissiez le pacifier, ne dites pas que ce cher petit être est méchant : c'est tout le contraire : il emploie le seul moyen en son pouvoir pour vous faire connaître qu'il souffre ; débarrassez-le de suite de la douleur en lui administrant une simple dose de Cœur Cordial Carmine, et dans quelques instants vous le verrez aussi souriant et heureux que vous pouvez le désirer.

Nous en avons fait l'essai et on peut certifier ses bons effets.

A VENDRE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

Québec, 16 Février 1872.—6m.

—000—

POUR DÉJEUNER. — Epps's Cocoa (Cocoa de Epps — Agréable et reconfortant). — Par une connaissance parfaite des lois naturelles qui gouvernent le travail de la nutrition et de la digestion, et par une attentive application des propriétés salutaires que contient le Cocoa bien choisi, M. Epps est arrivé à fournir à nos tables pour le déjeuner, un breuvage délicieusement aromatisé, lequel peut nous économiser bien des mémoires de médecin. — Civil Gazette Service.

Pour préparer ce Chocolat il n'est pas nécessaire de le faire bouillir.

LES PAQUETS SONT ÉTIQUETÉS.

James Epps & Co., Homœopathic Chemists London.

Québec, 5 Oct. 1871.—lan.

No. 40.

Je puis en toute sûreté recommander le "Syrup Composé d'Hypophosphites de Feltow" pour une infinité de cas, surtout pour les maux de cœur. Je l'ai prescrit avec succès pour les Bronchites, l'asthme, la faiblesse provenant des maux de Foie, celle provenant des Fièvres, et celle provenant de l'appauvrissement du Sang.

JAMES SALMON, Médecin Praticien et Chirurgien.

Québec, 12 Juin 1872.—37

On peut avantageusement faire usage du Lixivré ANODYN de JOHNSON dans tous les cas où le Pain Killer est désirable. C'est le meilleur remède à se servir dans les cas de crampes sévères et de douleurs dans l'estomac.

La constipation habituelle conduit aux résultats suivants : Inflammation des reins, maux de tête bile, dyspepsie, indigestion, hémorroïdes, perte d'appétit et de force ; cela peut être évité par la régularité dans vos habits, et en prenant tous les soirs, pendant quatre ou six semaines, l'une des "Pilules Purgatives de Parson."

Québec, 12 Juin 1872.—37

AUTRE CAS DE BRONCHITES GUÉRI.

Bridgewater, N. S., 2 Mars 1869.

M. JAMES I. FELLOW.

Cher Monsieur : Pendant une visite à Windsor, en décembre dernier, je me rencontrai avec un ancien ami, le Capt. H. Coffill et le trouvant si vigoureux et si bien portant, je lui demandai la cause d'un si grand changement en lui, quand deux années auparavant il n'était plus qu'un squelette. Il me dit que votre excellent Syrup d'Hypophosphites l'avait parfaitement guéri. J'achetai alors une douzaine de bouteilles de ce Syrup. Je n'en pris que trois bouteilles, états guéri maintenant meilleure qu'il n'a jamais été. N'ayant point besoin des autres bouteilles, je les vendis à différentes personnes, et maintenant on demande partout votre Syrup.

Votre respectueux,

W. J. NELSON.

Le Capt. H. Coffill a été guéri de Consommation en 1866 par le Syrup Composé d'Hypophosphites de Feltow. Sa lettre a été publiée il y a quelque temps.

Québec, 12 Juin 1872.—31

## Bulletin Commercial.

Québec, 14 Juin 1872.  
Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 13 du courant, est de \$4,287.14.

## MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 3h. p. m., 14 Juin 1872  
Or, 114  
Echange sterling 109 7/8  
Greenbacks 86 1/2 à 87

ANNUAIRE NOUVEAUX.

Société St. Jean Baptiste. — C. J. Lafrance.  
Conservatoire National de Musique. — A. Dessane  
Remarque bien. — Fyfe & Garneau.

Mariages.

A St. Joseph, le 11, du courant,  
par le Rév. T. A. DeGaspé, P. X. Couillard,  
curier, Notaire et Marchand, de Rimouski, à  
demoiselle M. A. Bourget, fille de Chs. Bourget,  
curier, du Village de Lauzon.

DÉCÈS.

A Cacouna, le 10 courant, à l'âge avancé de  
100 ans, Jos. Beaulieu, vétérinaire blesé à la  
bataille de Châteauguay. Il a conservé ses facultés  
mentales jusqu'à la dernière heure.



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN BAPTISTE.

Il y aura, LUNDI, à 8 HEURES P. M., à la  
maison du Patronage, rue St. Georges, (côté  
d'Abraham) une Assemblée Générale des mem-  
bres de la Société St. Jean Baptiste.

Par ordre,  
C. J. LAFRANCE,  
Secrétaire-Archiviste.  
Québec, 14 Juin 1872. — 21 1502

Conservatoire National de Musique.

SALLE DE MUSIQUE.

JEUDI, LE 20 JUIN 1872.

PREMIÈRE SOIRÉE D'OPÉRA.

DONNÉE PAR

M. A. DESSANE.

NE TOUCHEZ PAS A LA REINE.

Grand Opéra Comique en 3 actes.

Paroles de E. SCRIBE et G. VAZ, Musi-  
que de X. BOISSELOT.

PERSONNEL DE L'OPÉRA :

DON FERNAND D'AGUILAR, Tenor.  
DON FADRIQUE, Régent du Royaume, Baryton  
MAXIMUS, Argentin de la Reine, Basse-  
LA REINE DE LEON, (En Espagne, à la 15ème  
séance) Soprano.  
ESTRELLA, femme de Maximus, Soprano.  
Séguier, Dames, Pages, Hauts Justiciers, Hui-  
siers du Palais, Ecuyers, Gardes, Halle-  
bardiers, Valets.  
(Voyez le Programme.)

ADMISSION.

Prix de la Salle. — Prix de la souscription  
pour trois soirées d'opéra avec place  
réservée \$1.00  
Prix du billet acheté d'avance pour une so-  
rée d'opéra 1.00  
Prix d'une place réservée (extra) 0.50  
Prix du billet à la porte de la salle, le so-  
ir de l'opéra 1.00  
Prix de 6 billets pris par une seule personne  
pour une soirée, sans places réservées. 5.00  
GALÉRIE — Prix du billet acheté d'avance  
pour une soirée 0.50  
Place réservée (extra) 0.25  
Prix du billet à la porte de la salle, le soir de  
l'opéra 0.50

Les listes de souscriptions pour les trois soirées  
d'opéra sont déposées, (ainsi que les billets d'ad-  
mission à chaque soirée d'opéra), chez MM.  
Lavigne, Vézina, Pierce et Paterson, Haute-  
Ville; chez MM. Middleton et Dawson, Basse-  
Ville; chez M. E. Lafrance, rue et faubourg St.  
Jean; et au bureau de M. Sanderson, à la Salle  
de Musique.

N. B. — Le plan de la Salle pour les places  
réservées pour le bas de la salle et les galeries est  
entre les mains de M. Sanderson, à la Salle de  
Musique.

Les souscripteurs sont priés de réserver leurs  
places le plus tôt possible.  
Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le rideau  
se lèvera à 8 heures précises.  
Québec, 14 Juin 1872. — 31 1503



TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

APRÈS le 25 de JUIN PROCHAIN, les émi-  
grants pourront se rendre à FORT GARRY  
aux taux suivants :

DE TORONTO AU FORT WILLIAM.

Les adultes, \$5; les enfants au-dessous de 12  
ans, \$2.50, 150 livres de bagage personnel, gratis.  
Bagage extra, 35 cents par 100 livres.

DU FORT WILLIAM AU FORT GARRY.

Emigrants, \$15; enfants au-dessous de 12 ans,  
\$8, 150 livres de bagage personnel, gratis.  
Bagage extra, 22 par 100 livres. (On ne peut  
prendre ni cheval, ni bœufs, ni wagons, ni de  
petits instruments de ferme.)

MODE DE TRANSPORT.

Par chemin de fer de Toronto à Collingwood  
ou Sarnia.

Par vapeur de Collingwood ou Sarnia à Fort  
William.

45 milles par wagon du Fort William au Lac  
Shelbandwan.

30 milles par navigation interrompue en  
bateaux ouverts, du Lac Shelbandwan à l'Angle  
Nord-Ouest du Lac des Bois.

35 milles par Char ou Waggon de l'Angle  
Nord-Ouest, Lac des Bois au Fort Garry.

Entre le Fort William et le Fort Garry, des  
huites et des tentes seront fournies pour l'accom-  
modement des Emigrants sur les Portages. Les  
passagers devraient se munir de leurs propres  
provisions. Les provisions seront cependant four-  
nies au prix coûtant au Lac Shelbandwan, au  
Fort Frances, et à l'Angle Nord-Ouest, Lac des  
Bois.

DES TICKETS AU FORT GARRY VIA FORT WILLIAM.

Peuvent être obtenus à Toronto, aux stations  
des chemins de fer du Nord, du Grand-Ouest, et  
du Grand-Tronc.

Les émigrants sont priés de prendre note que  
le poids des bagages est limité à 150 livres, mesure  
prise pour l'accommodement du transport sur  
les portages, et que le bagage et les provisions ne  
devront pas surpasser 450 livres, pour un seul  
émigrant.

Après le 1er JOUR D'AOUT Prochain, le  
Chemin de la Rivière Rouge sera tenu dans une  
condition à pouvoir recevoir le transport d'ar-  
ticles lourds.

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, 30 Mai 1872.

Par ordre,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.  
Québec, 12 Juin 1872. — 31 1498



LE JUBILÉ DE LA PAIX DU MONDE A BOSTON !!!

BILLETS POUR BOSTON ET RETOUR,  
Valables pendant dix jours à partir de la date de  
leur émission, au Taux Réduit de

SEIZE PIASTRES,  
Seront vendus du 15 au 22 JUIN, au bureau  
du Passagier R. R. Bureau des Billets; rue St.  
Louis, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.  
GUST. LEVE, L. W. PALMER,  
Agent, Surintendant.  
Québec, 12 Juin 1872. 1500

AVIS.

ON DEMANDE immédiatement pour St. Lam-  
bert de Lauzon, UNE INSTITUTRICE pour  
tenir l'Ecole Modèle de cette paroisse. Elle devra  
fournir une assistante et avoir un diplôme de  
l'Ecole Normale Laval. S'adresser au Curé du  
lieu.  
Québec, 12 Juin 1872. — 31 1501

Le Liberalisme

LEÇONS DONNÉES A

L'UNIVERSITÉ-LAVAL,

PAR

L'abbé BENJ. PAQUET,  
DOCTEUR EN THEOLOGIE ET PROFES-  
SEUR A LA FACULTÉ DE THEOLOGIE.

TEL est le titre d'une brochure de 100 pages  
qu'on peut se procurer chez les principaux  
libraires de cette ville.  
A la Haute Ville, chez M. Crémazie et MM.  
Lépine et Darveau; à la Basse-Ville, chez M.  
S. Hardy et M. Fréchette; à St. Roch, chez M.  
Langlais. Prix : 25 CENTS.  
Québec, 12 Juin 1872. — 1m 1499

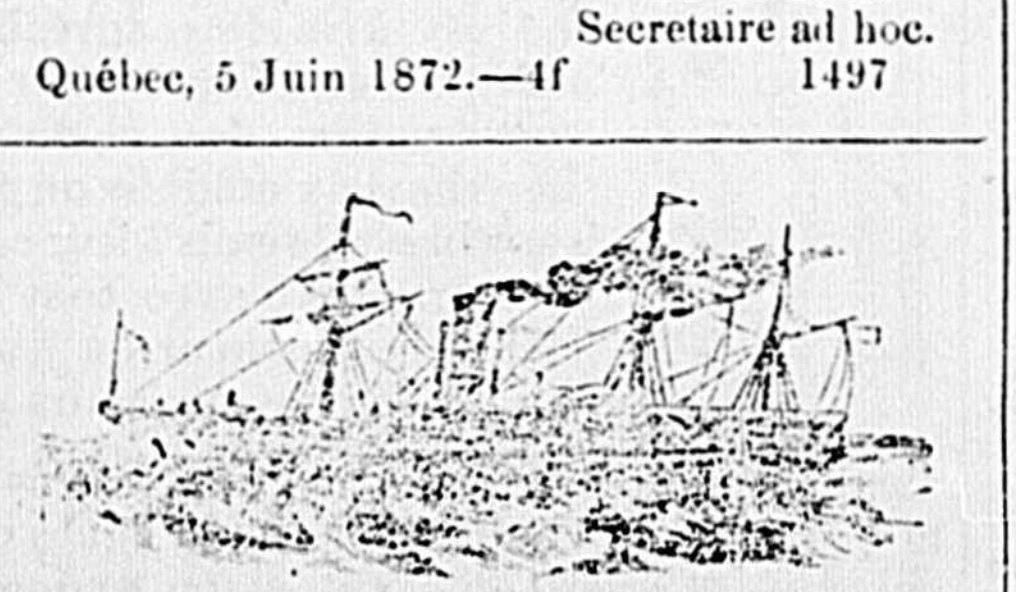
AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA CORPORATION DU COLLÈGE DES  
TROIS-RIVIÈRES, recevra d'ici au VINGT  
du courant, les Soumissions cachetées, adressées  
au sousigné et endosées :

Soumission pour la construction du  
Collège de Saint Joseph des  
Trois-Rivières.

Les plans et devis pourront être consultés les  
LUNDIS, MARDIS et JEUDIS, aux heures  
ordinaires de bureau, jusqu'à la date ci-dessus,  
chez Monsieur le Supérieur du Collège C. O.  
CARON, V. G. Chapelain des Dames Ursulines  
des Trois-Rivières.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni  
même aucune des soumissions.  
L. S. RICHARD, Pte.,  
P. C. T. R.  
Secrétaire au hoc.  
Québec, 5 Juin 1872. — 41 1497



LI NE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le  
transport des Maltres

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1872 : Arrangements pour l'Été : 1872.

CETTE ligne se compose des paquebots suivants  
qui font la première classe suivants, bâtis sur le  
type à double engin :

| Noms.        | Tonnage. |                   |
|--------------|----------|-------------------|
| OLYMPIAN     | 4200     | En construction.  |
| ARABIAN      | 2400     | do                |
| AMERICAN     | 2600     | Capt. Wylie.      |
| CANDIANIAN   | 3000     | " Ballantine.     |
| GERMAN       | 3250     | " " "             |
| PRUSSIAN     | 3600     | Lt. Dixon, Rnr.   |
| NESTORIAN    | 2700     | Capt. R. Brown.   |
| NESTORIAN    | 2700     | " " "             |
| PERUVIAN     | 2650     | " Graham.         |
| PERUVIAN     | 2600     | Lt. Smith, Rnr.   |
| CASPIAN      | 3200     | Capt. J. Ritchie. |
| HIBERNIAN    | 2434     | " Watts.          |
| NOVA-SCOTIAN | 2300     | " Richardson.     |
| NOVA-AMERICA | 1784     | " J. Miller.      |
| CORINTHIAN   | 2400     | " J. Scott.       |
| OTTAWA       | 1881     | Lt. Archer, Rnr.  |
| ST. DAVID    | 1650     | Capt. E. Scott.   |
| ST. ANDREW   | 1432     | " H. Wylie.       |
| ST. PATRICK  | 1207     | " Stephen.        |
| NORWAY       | 1100     | " Mylins.         |
| SWEDEN       | 1150     | " McKenzie.       |

L'un des steamers mentionnés plus bas, ou autres  
steamer partira de Liverpool chaque JEUDI  
et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch  
Fyvie pour prendre à bord et débarquer les passa-  
gers, qui iront à Londonderry ou qui en partiront,  
ainsi que les Maltres.

Voici les dates de départ :

DE QUEBEC.

|              | Samedi, Juin 1872. |
|--------------|--------------------|
| FRANCE       | 15 "               |
| SCANDINAVIAN | 22 "               |
| HIBERNIAN    | 29 "               |
| PRUSSIAN     | 6 juillet.         |
| AUSTRIAN     | 13 "               |
| SARATIAN     | 20 "               |

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.  
Chambre. . . . . \$70 ou \$80.  
Entrepont. . . . . \$25.

LES STEAMERS DE LA LIGNE GLASGOW.  
Partant de Glasgow chaque MARDI et de  
Québec chaque JEUDI, partant de QUEBEC :

ST. DAVID . . . . . le on vers le 14 Juin.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.  
Chambre. . . . . \$60  
Intermédiaire. . . . . \$40  
Entrepont. . . . . 24

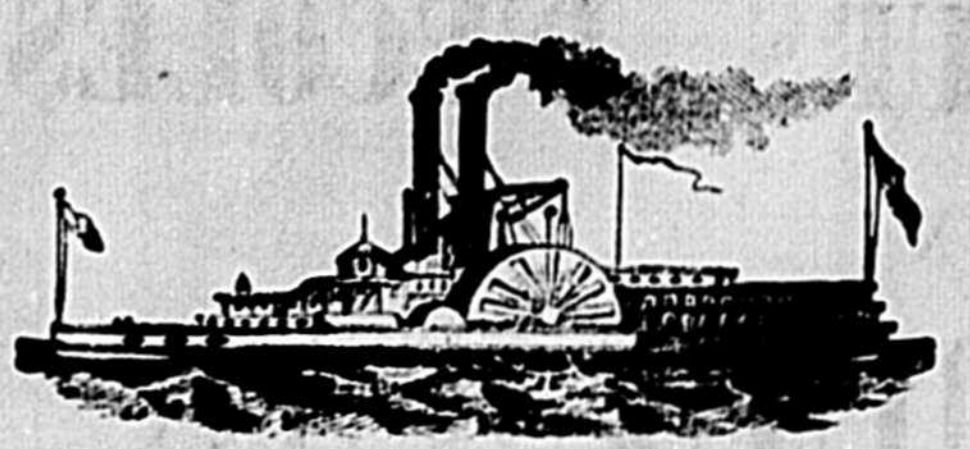
On ne peut retenir de chambre si on ne paie  
d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin ex-  
périmenté.

Un paquebot avec les maitres et les passagers  
pour les steamers de la malle de Liverpool lais-  
sera le QUAT NAPOLEON chaque SAMEDI  
MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples informations s'adresser à  
ALLANS, RAE & CIE,  
Agents.  
Québec, 12 Juin 1872. 918

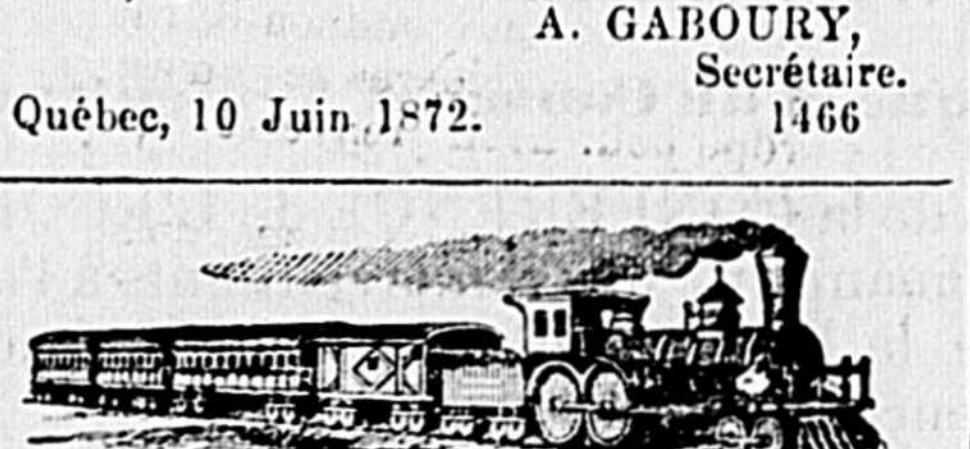
POUR LA RIVIERE SAGUENAY



A Chicoutimi, arrêtant à la Baie St. Paul, Ebu-  
lements, Baie Murray, Rivière-du-Loup,  
Tadoussac et Baie des Ha! Ha!!  
(Passant au Côté Nord de l'Île d'Orléans, offrant  
par là une belle occasion de voir de la vue  
des superbes paysages de la Riv. Nord.)

LE STEAMER DE PREMIERE CLASSE  
CLYDE,  
CAPT. LECOURS,  
A commencer MARDI, le 11 du présent, par-  
tira du Quai Saint André, tous les MARDIS et  
SAMEDIS, à 7 heures A. M., pour les ports sus-  
mentionnés.

A son retour, le vapeur partira de Chicoutimi  
les MERCREDIS et DIMANCHES, de la Rivière  
du Loup à 5 heures A. M. les JEUDIS et 7  
heures P. M. les DIMANCHES, et de Murray  
Bay, à 8 heures A. M. les JEUDIS et 10 heures  
P. M. les DIMANCHES.  
Pour plus ample information, s'adresser au  
bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St.  
Laurent, Quai St. André.  
A. GABOURY,  
Secrétaire.  
Québec, 10 Juin 1872. 1466



QUEBEC, BOSTON ET NEW-YORK.

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE Chemin de Fer

DES RIVIERES CONNECTICUT ET PASSUMPSIC ET DE LA

VALLEE DE MASSA WIPPI, Se ralliant au Grand-Tronc, à Sherbrooke, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du  
Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points de  
l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à  
NEWPORT, Vt., ST. JOHNSBURY, Vt.,  
PLYMOUTH, N. H., CONCORD, N. H.,  
NASHUA, N. H., MANCHESTER, N. H.,  
BELLINGHAM, Vt., LOWELL, Mass.,  
FITCHBURG, Mass., WORCESTER, Mass.,  
SPRINGFIELD, Mass., HARTFORD, Conn.,  
PROVIDENCE, R. I., FALL RIVER,  
BOSTON, NEW-YORK,  
PHILADELPHIA, BALTIMORE,  
WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de l'Est,  
du Sud-Est et du Sud.

DEUX TRAINS EXPRESS MARCHENT TOUS LES JOURS.  
TRAIN DE LA MALLE. TRAIN EXPRESS.

Laissez Québec 7.30 p. m. Laissez Québec  
" Sherbrooke 7 a. m. Laissez Sherbrooke 5.00  
p. m.

Arrive à Boston à 6.15 p. m.  
Arrive à Boston à 8.35 a. m.  
Arrive à Springfield 6.5 p. m.  
Arrive à Springfield 6.30 a. m.  
Arrive à New-York 11.20 p. m.  
Arrive à New-York 12.50 p. m.

NOUVEL ARRANGEMENT.

UN Char Dortoir et Salon Pullman a été  
récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke  
et Boston.

C'est la meilleure ligne à suivre pour les fami-  
lies allant aux Etats.

Billets de seconde classe à Boston, New York,  
etc.

Bureau à Boston, No. 87 rue Washington.  
Prix de passage aussi bas que sur aucune  
autre ligne.

Les bagages sont tiquetés (chéqués) pour tous  
les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage com-  
plet et de toutes les informations concernant les  
passagers, le fret et le trafic, s'adresser au Bureau  
de la Compagnie à Québec, rue St. Louis, en face  
de l'Hôtel St. Louis.

GUSTAVE LEVE, I. W. PALMER,  
Agent à Québec, Surintendant.

BUREAU DES BILLETS

POUR TOUS LES POINTS DES ETATS-UNIS  
RUE ST. LOUIS,

Vis-à-Vis l'Hôtel Saint-Louis,  
GUSTAVE LEVE, Agent

Québec, 22 Mai 1872. 1486



TRAVERSE DU GRAND-TRONC.

A PARTIR d'aujourd'hui le vapeur  
"ST. GEORGE," fera ses voyages, jus-  
qu'à nouvel avis, comme suit :

LAISSERA QUEBEC. LAISSERA POINTE LEVIS.

7.30 A. M. — Train mixte pour Richmond et les stations intermédiaires.  
8.00 A. M. — Train de la Malle de Montréal et l'Ouest.  
9.00 A. M. — 10.00 A. M. — 12.00 Midi. — 1.30 P. M. — 2.30 P. M. — 4.00 P. M. — Train de la Malle de la Rivière du Loup.  
1.00 P. M. — 2.00 P. M. — 3.30 P. M. — 4.30 P. M. — 5.30 P. M. — 7.30 P. M. — Train de la Malle pour Montréal et l'Ouest.

Pour plus amples informations, s'adresser au  
bureau de la Compagnie des Remorqueurs du  
St. Laurent, quai St. André.  
A. GABOURY, Secrétaire.  
Québec, 8 Mai 1872. 1467

LE MEILLEUR PLACEMENT!

Caisse d'Epargnes et d'Assurance de Vie.

Sur le système TONTINE, récemment introduit  
par L'EQUITABLE DES ETATS-UNIS,  
ou véritable idéal d'une

ASSURANCE SUR LA VIE !!

GARANTIE PARFAITE et INCONTESTA-  
BLE reconnue par nos meilleurs journaux  
financiers canadiens : Le "Monetary Times" de  
Toronto disait en Décembre et Mars derniers :  
"Les succès et les progrès de L'EQUITABLE  
sont sans parallèles jusqu'à ce jour."

DÉPÔTS PROGRESSIFS, proportionnels aux  
nouveaux risques, volontairement faits tous les  
6 mois dans le Trésor Fédéral à Ottawa. Ce  
système libéral et équitable a fait dire au "Daily  
Telegraph" de Toronto "que L'EQUITABLE  
pourrait désormais être considérée "as a Cana-  
dian and Home Company."

AFFAIRES NOUVELLES POUR L'ANNÉE  
TERMINÉE LE 1er JANVIER 1872.

\$41,804,027.

Depuis cinq années consécutives L'EQUITABLE  
est à la tête de toutes les compagnies du  
MONDE ENTIER.

ACTIF au 1er Janvier 1872 . . . \$18,000,000  
REVENU ANNUEL (cash) . . . 8,000,000  
SURPLUS au 1er Janvier 1872 . . . 1,700,000

LE NOUVEAU

Fonds d'Epargnes et d'Assurance Tontine

"Est une découverte financière destinée à opérer  
une révolution complète dans les Assurances  
SUR LA VIE."

C'est l'opinion des plus grands financiers du  
jour. Ce magnifique système, tout en rendant  
pleine justice aux assurés qui meurent de suite,  
consiste à accorder de grands profits à ceux qui  
atteignent les périodes de 10, 15 et 20 ans de la  
Tontine. Mais si par malheur un assuré meurt  
avant l'expiration de la période, choisie par lui  
dès le début, alors ses héritiers reçoivent le  
"montant total de la police," qui souvent égale  
4000, 2000, 1000 et 100 pour cent de plus que la  
somme payée par l'assuré.

Aussi, le Fonds d'Epargnes de L'EQUITABLE,  
obtient-il tous les jours, par tout le Canada, les  
Etats-Unis et l'Angleterre même, les succès les  
plus éclatants. Des centaines de banquiers, finan-  
ciers, marchands et hommes de profession ins-  
truits et éclairés, annulent tous les jours les  
polices qu'ils possèdent dans d'autres compagnies,  
pour placer leurs capitaux dans l'Assurance Ton-  
tine de L'EQUITABLE.

ILLUSTRATION DES PRIVILEGES ACCOR-  
DÉS DANS LE FONDS D'EPARGNES  
TONTINE DE L'ASSURANCE "EQUITABLE."

Sur une police de \$10,000 : Age d'entre 37 ans.  
Prime annuelle (taux ordinaire sans augmen-  
tation) : \$281.70.

1er Privilège : Police achetée par la Compagnie.  
A l'expiration de 10 ans, remboursement de 104  
par 100 des primes payées.

A l'expiration de 15 ans, remboursement de 151  
par 100 des primes payées.

A l'expiration de 20 ans, remboursement de 201  
par 100 des primes payées.

2ème Privilège : POLICE ACQUITTÉE.

A l'expiration de 10 ans . . . \$ 7,000 par \$10,000  
" 15 " " 14,000 " "  
" 20 " " 22,000 " "

3ème privilège : UNE RENTE VIAGÈRE.

A l'expiration de 15 ans, rien à payer, au con-  
traire rente viagère de \$173.30.

A l'expiration de 20 ans 647.40.

CES estimés sont basés sur l'expérience du  
passé et ont mérité à leur auteur l'approbation  
(par écrit publiée dans les pamphlets de L'Equita-  
ble) de l'homme le plus éminent en fait d'assu-  
rance sur la vie, et dont la réputation est univer-  
sellement reconnue comme telle; le célèbre auteur  
du livre intitulé : "New Contribution Plan."

SHEPPARD HOMANS, Conseil et Avocat.

Ce système a aussi reçu l'approbation des  
principaux banquiers, marchands et financiers de  
New York.

Pour plus amples informations, voir les pam-  
phlets, rapports et circulaires déposés chez tous  
les représentants de L'EQUITABLE aux Etats-  
Unis et au Canada. New-York, No. 120, Broad-  
way, Canada, Montréal, 198, rue St. Jacques.

R. W. GALE, Gérant de la Puissance, CAR-  
BRAY & ROUTH, Agents pour la Province  
de Québec, ou à J. F. B. Boite 466 Québec.  
Québec, 3 Juin 1872. — 2m 1492

Remarquez Bien

QUE L'ON ACHETE LES MARCHANDISES

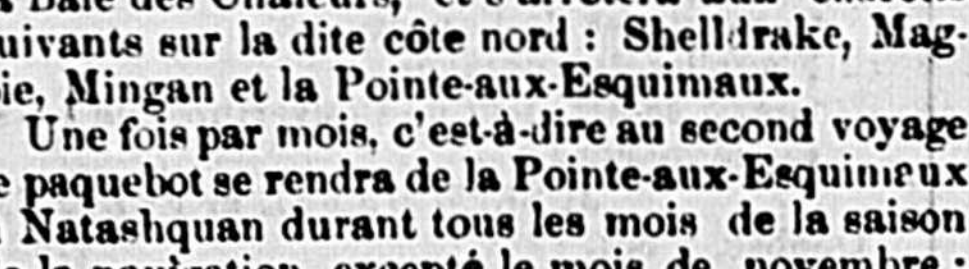
LES MEILLEURES, LES PLUS NOUVELLES,

Au Plus Bas Prix du Commerce, CHEZ

FYFE & GARNEAU

No. 55, RUE ST. JEAN.

LES habillements pour Messieurs et Dames sont faits sur commande dans la maison par des Tailleurs et des Modistes de première classe.



Service des Postes entre le Bassin de Gaspé et la Côte nord du Golfe St. Laurent.

Le paquebot malle "ORION" (une goélette  
fine voilière), laissera le Bassin de

